

Commune d'Arthonnay

Compte rendu réunion du conseil municipal en date du 12 décembre 2016

L'an deux mil seize, le douze décembre à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire
Présents : Mmes ROUSSEAU Noémie, Mrs LEONARD Jean Claude, CHATELAIN Jean Pierre, LEJAY Jacky, CERVEAU Gilles, BOSVIEUX Jean, VERITA Jean Luc.
Absente excusée : Mme LOMBARD Emilie
Secrétaire de séance nommée : Melle ROUSSEAU Noémie

Après avoir entendu le compte rendu du 7 novembre, le conseil l'adopte à l'unanimité.

Mme le Maire demande d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

Délibération pour désigner des délégués aux instances du SDDEA :

Notre collectivité étant membre du SDDEA, elle doit être représentée, donc il est nécessaire de désigner deux délégués :

Après en avoir délibéré, Mr Jean Claude LEONARD est nommé délégué titulaire et Mr Jean Luc VERITA est nommé délégué suppléant.

Réflexion sur le problème de vitesse dans le village :

Après avoir rencontré Mr GAILLOT et Mme LOUIS de l'Agence Territoriale Routière de Tonnerre, entité du Conseil Départemental de l'Yonne, qui nous rappellent les comptages effectués en 2013, il n'en ressort pas des vitesses excessives, la moyenne étant de 46 km / h. Ils nous présentent les différents moyens afin de faire ralentir la circulation ainsi que les inconvénients des différents dispositifs. Les ralentisseurs coussins (bruit, peu efficace) les chicanes (dangereux), les dos d'âne (difficile pour les engins agricoles et poids lourds) ; ils nous proposent :

- Pose de radar de comptage momentané dans la Rue Jamerai Duval
- Pose de radar pédagogique fixe à l'entrée du village en venant de Villiers le Bois

A titre d'information voici les différents prix :

Location pour un mois ➤ 442 € ht sans la pose

Radar pédagogique entre 1 230 € ht et 1 530 € ht

Le radar peut être subventionné dans le cadre des amendes police

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide dans un premier temps :

- la pose du radar de comptage sur une période d'un mois et cela pendant les vacances de Pâques 2017.

Mme Rueff étant présente à la réunion, elle est informée directement de la solution retenue pour le moment.

Problème « Arrêt Bus »

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal du mail reçu de Mr BURET à propos des problèmes qu'il rencontre près de l'arrêt du bus. Il demande le marquage au sol et la signalisation sur un panneau. Sur la place de la mairie, trois arrêts de transports scolaires sont répertoriés auprès des services départementaux. Il n'y a aucune obligation de matérialiser ces arrêts au sol. Dans notre cas, il doit y en avoir deux de matérialisés au sol : un de chaque côté de la rue et un passage piéton en respectant les distances de sécurité. Pour réaliser ces marquages, nous devons signer une convention avec Agence technique Départementale et ensuite réaliser les travaux. Cette maîtrise d'œuvre n'est pas gratuite. Après en avoir délibéré,

le conseil municipal à la majorité décide pour le moment de demander à Mr BURET de signaler à la mairie si un problème de ce genre se reproduit, car ce souci est vraiment récent. Le conseil municipal prendra une solution si ce problème continue.

Délibération pour nommer des délégués au SEQUANA :

La communauté de Communes a délégué la compétence GEMAPI – Gestion des milieux aquatiques et préventions inondations au Syndicat Intercommunal des Cours d'eau du Chatillonnais (SICEC) pour notre commune.

Et à compter 1^{er} janvier 2017 le SICEC deviendra le Syndicat Mixte SEQUANA, syndicat bassin versant Seine Amont. Après en avoir délibéré, Mr VERITA Jean Luc sera délégué titulaire et Mr LEJAY Jacky délégué suppléant.

Tombes des soldats :

Jean Luc se charge de contacter Patrick LEBLANC – président du comité d'Avallon du Souvenir Français afin de connaître la procédure pour effectuer les travaux et les possibilités d'aides financières pour restaurer ces sépultures de soldats

Visite de Mme HUMBERT – ingénieur du patrimoine :

A la demande de l'Arthonnaysienne , Mme HUMBERT organise un réunion sur site le 24 novembre. Mme HUMBERT propose d'attendre la réception de travaux en cours pour que soient définies, avec le maître d'œuvre de l'opération, les conditions d'accessibilité du site, partielle avec délimitation précise (barrières de sécurité), ou non.

Transport du mercredi :

Depuis le 16 novembre 2016, le transport vers Tonnerre est possible le matin ou l'après midi.

Invasion de mouches :

Le problème de l'invasion des mouches à l'école du bas continue, il faut contacter SID BIO, pour voir s'il y a une solution miracle.

Columbarium :

Il est commandé et sera posé dès le printemps dans la partie droite dans le cimetière

Courrier à Mme PRIGNOT Chantal :

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier réponse envoyé à Mme PRIGNOT Chantal à propos du SPANC

SPANC :

Mme le Maire rappelle au conseil municipal et aux personnes présentes à la réunion, qu'en aucun cas, « les personnes qui refusent de payer les factures de contrôles ainsi que les travaux réalisés sans la procédure légale » ne seront cautionnées.

Ebauche de la carte de vœux :

Le conseil municipal après discussion : décide de modifier le texte et apprécie la carte postale de couverture, à revoir avec Emilie dès que possible.

Galette des rois :

Dimanche 15 janvier 2017 à 15 heures

Séance levée à 21 heures 45

Le Maire
J Rousseau